



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Publié le

SLO

ID : 086-268600046-20230118-CS23XFINDL0004A-BF

**Direction Régionale de l'Économie,
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
de Nouvelle-Aquitaine**

Affaire suivie par :

Limoges, le 7 septembre 2022

Simon CORCHUAN

Responsable de la MTCESS

Tél : 05 55 12 20 81

Mél : simon.corchuan@dreets.gouv.fr

Corinne VAREILLE

Chargée du pilotage de la tarification CHRS

Tél : 05 55 12 21 03

Mél : corinne.vareille@dreets.gouv.fr

Madame la présidente,
Monsieur le président,

Vous trouverez sous ce pli une décision d'autorisation budgétaire modificative, prise en application de l'instruction du 22 avril 2022 relative à la campagne budgétaire des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) pour 2022, et de la notice de mise en œuvre des revalorisations annoncées lors de la conférence des métiers de l'accompagnement social et du médico-social du 18 février 2022, applicable au secteur accueil - hébergement - insertion et datée de juin 2022, venue la compléter.

Elle vient ajouter au groupe de dépenses de personnel et à la dotation globale de financement initialement fixés des crédits, détaillés en annexe, correspondant aux équivalents temps plein éligibles (ETP) tels que remontés par les CHRS dans le cadre de l'enquête réalisée au cours de l'été 2022 via la plateforme « Démarches simplifiées ».

DREETS Nouvelle-Aquitaine
Antenne régionale de Limoges
2 allée Saint Alexis CS 13203
87032 LIMOGES cedex

www.nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr

Il est rappelé que la revalorisation salariale se voit financée à hauteur de 5 270,00 € par ETP, proratisés sur l'année 2022 à compter de sa date de mise en œuvre (soit au plus tôt le 1^{er} avril 2022). A la demande de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), ces crédits sont considérés comme non reconductibles, dans l'attente de leur fiabilisation.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur régional,
La Cheffe de service Cohésion sociale,
L'Adjointe à la Cheffe de pôle Solidarités,



Virginie GENDREAU

Annexe : Crédits revalorisation salariale

Destinataires : CHRS

Copie à : DDETS-PP